

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTERIEUR

**Le camping "Cévennes-Provence" est un camping calme et familial.
Nous demandons à notre clientèle de respecter ce règlement pour la tranquillité de tous.**



Les familles arrivant sur le camping sont reçues à partir de 9 heures sans interruption, toute la journée.
Pour le bien-être des autres vacanciers, le départ du camping doit se faire avant 10 heures le matin.
Si vous souhaitez passer la journée du départ sur le camping, 1 nuit supplémentaire sera facturée.
Le règlement des emplacements de camping doit se faire la veille du départ entre 8h30 et 19h30.
Les vacanciers recevant des visiteurs doivent le signaler.
Le tarif "visiteur" est de 4 € par personne et 1 € par voiture.
Les visiteurs doivent quitter le camping au plus tard à 21 heures.



Baignade en rivière non surveillée, nous vous incitons à la plus grande prudence.
Nous vous conseillons d'attacher vos vélos aux arbres ou à votre véhicule.



Circulation de véhicules dans le respect de tous.
En voiture soyez très prudents dans le camping : pas de vitesse excessive, pas de klaxon ni de bruit de moteur intempestif.



Par arrêté préfectoral tous les feux de bois sont interdits dans notre région.
Les barbecues au gaz et électriques sont tolérés sur les emplacements en prenant les précautions utiles (zone dégagée et un seau d'eau à côté).
Les barbecues au charbon de bois sont tolérés uniquement dans les barbecues collectifs : 14 lieux dédiés à vos grillades !
En cas de sécheresse, les barbecues au charbon peuvent être interdits.



Ne laissez pas les enfants jouer dans les sanitaires et aux points d'eau.
Respectez la nature aussi bien dans le camping que dans les environs.
En dehors des étendoirs prévus, l'exposition du linge sur les emplacements doit se faire le plus discrètement possible.
A votre départ, rendez l'emplacement propre et ne laissez pas de pierres : la tondeuse n'aime pas cela !



Les chiens doivent être tenus en laisse et ne sont pas autorisés à l'intérieur des sanitaires, du magasin et de la réception.
Deux rivières bordent le camping : seul le Gardon de St Jean du Gard est autorisé à la baignade des chiens.
Des sacs de propreté sont distribués gratuitement à l'accueil.
Une douche pour chien est disponible au sanitaire n°3.



Pendant la journée : Radio et musique tolérées en sourdine.



A partir de 22h30 : Toutes les activités du camping cessent.
Fermeture du bar et du wi-fi.
Les chemins ne sont plus éclairés.
Le silence est de rigueur dans tout le camping, sur les terrains de jeux et le bord de la rivière.
Radio et musique interdites.



Les enfants et adolescents sont sous la responsabilité des parents.
Le silence est exigé à 22h30 sur l'ensemble du camping. En famille ou entres amis, merci de respecter les vacances de vos voisins.

Outre les sanctions prévues par les lois, décrets et arrêtés, toute infraction au règlement entraînera à son auteur l'expulsion du camping.